

**Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable**



**101<sup>e</sup> séance – jeudi, le 12 janvier 2012**

Salle des comités, 2<sup>e</sup> étage – 18h  
Maison du citoyen, 25, rue Laurier



**Procès-verbal**

**Présents**

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)  
M. Daniel Dezainde, citoyen  
M. Guy Latreille, citoyen  
M. Jacques Paulhus, citoyen  
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre  
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville  
Mme Robin Goldstein, Citoyenne  
M. Jean-Marie Bergeron, Citoyen  
M. Luc Douaire, Citoyen  
M. Jean-François Trépanier, Vice-président administratif, opérations à la CCN  
M. Jean Charbonneau, Gestionnaire des terrains, Environnement, terrains et parcs - CCN

**Absents**

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)  
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)  
M Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse

**Secrétaire**

Catherine Lorient, chargée de projets - PGMR

**Ressources internes**

Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice - Politique environnementale  
M. André Barbeau, directeur et trésorier - Service des finances  
Mme Lynda Gariépy, chef de division – Service des finances  
Mme Marie-Claude Provencher, spécialiste en approvisionnement – Service des finances

---

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRETÉAIRE**

## 1 Mot de bienvenue

M. Riel souhaite la bienvenue à tous les membres en soulignant le début de l'année et en avisant que 2012 sera une année chargée et stimulante. Il félicite aussi M. Jean-Marie Bergeron pour son article paru dans le Droit au cours de la semaine à propos d'une future bourse de carbone au Québec.

## 2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18 h 05.

## 3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté et l'item Varia est enlevé;

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011
5. Signature du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011
7. Date de la prochaine assemblée : *le 2 février 2012*
8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :
  - a. *Présentation des modifications apportées à politique d'achats écoresponsables*
  - b. *Présentation du projet vélo libre-service bixi de la Capitale*
  - c. *Élaboration du calendrier de travail 2012*
9. Période de questions citoyennes
10. Levée de l'assemblée

## 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011

Le procès-verbal est adopté.

## 5 Signature du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011

Le procès-verbal est approuvé et signé par M. Riel.

## 6 Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011

Il n'y a aucun suivi relatif au procès-verbal de la séance précédente.

## 7 Date de la prochaine assemblée : 2 février 2012

## 8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :

- a. *Présentation des modifications apportées à politique d'achats écoresponsables (Lynda Gariépy):*

Madame Gariépy présente les modifications qui ont été apportées à la proposition de politique d'approvisionnement responsable depuis la présentation qui en avait été faite à la séance de la CCEDD du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Presque toutes les demandes de modifications ont été intégrées au document qui est proposé pour recommandation, et qui s'intitule maintenant « Énoncé du volet écoresponsable de la politique d'approvisionnement » de la Ville de Gatineau. En effet, ce qui est proposé doit être intégré à la politique d'approvisionnement de la Ville et ne constituera pas un document séparé. De plus :

- Le concept d'analyse de cycle de vie a été ajouté avec plus de précisions dans l'énoncé, ce qui permettra à la division des approvisionnements ainsi qu'à tous les requérants d'avoir « en tête » ce concept lors de démarches d'approvisionnement.
- Puisque la Ville de Gatineau n'est pas assujettie au règlement provincial sur le développement durable, elle ne peut incorporer à ses grilles d'évaluation une marge de manœuvre de 10 % pour privilégier un bien ou un service plus écoresponsable; une telle provision ne peut donc être incluse dans l'énoncé. Cependant, Mme Gariépy suggère que la Ville fasse des pressions par l'entremise de l'UMQ afin de que la réglementation provinciale soit modifiée en ce sens. Aussi, des critères plus environnementaux peuvent toujours être établis et intégrés dans les grilles d'évaluation des propositions.
- Des rapports intérimaires illustrant la mise en œuvre de cette politique seront déposés régulièrement à la CCEDD.

Un membre se demande si le Portail des fournisseurs, mis en place par la division des approvisionnements récemment, sera modifié afin de pouvoir y inscrire des fournisseurs plus écologiques. M. André Barbeau affirme que des améliorations sont prévues à ce portail mais que pour l'instant, la Ville souhaite augmenter le nombre d'inscriptions au portail en premier. Aussi, il mentionne que contrairement à d'autres ville ou organisations que se sont dotées de politique d'achats écoresponsables pour l'apparence mais qui ne les mettent pas en œuvre une fois adoptées, la Ville de Gatineau souhaite véritablement appliquer cet énoncé afin que les pratiques au sein des services municipaux, guident la planification et les intentions de départ.

Un autre membre se questionne à savoir si des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de cet énoncé seront élaborés. On lui répond que les indicateurs, comme par exemple les émissions de gaz à effet de serre, sont compilés et analysés par les services requérants d'un achat. C'est donc l'équipe responsable de tel ou tel indicateur qui doit et devra surveiller un indicateur qui pourrait être modifié par l'application de la nouvelle politique d'achat. Un sceau « écoresponsable » sera développé et apposé sur des recommandations, afin que les élus au conseil municipal puissent constater les qualités d'un bien ou d'un achat responsable lors de la prise de décision.

Un membre se questionne sur la pertinence d'élaborer une politique d'achats écoresponsable alors qu'il faudrait davantage, et bien en amont, repenser les besoins d'achats au départ. On lui répond que c'est la responsabilité de tous les requérants de repenser leurs achats dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile. Aussi, les orientations municipales actuelles sont claires et supposent que tous les employés et les élus de la Ville de Gatineau sont conscients de l'impact environnemental, économique et social de leurs besoins en termes d'achats et d'approvisionnement.

M. Riel propose qu'une recommandation soit formulée afin d'être proposée par la CCEDD au conseil municipal pour demander à l'UMQ de modifier la loi sur le développement durable du Québec afin qu'elle permette aux municipalités de s'y arrimer. Un texte de recommandation sera proposé à la prochaine séance.

***b. Présentation du projet vélo libre-service BIXI de la capitale (M. Riel)***

M. Jean-François Trépanier, vice-président administratif, opérations et M. Jean Charbonneau, gestionnaire des terrains, Québec et sentiers de la capitale à la Commission de la capitale nationale viennent présenter les résultats du projet *BIXI* de la capitale 2011, ainsi que leur demande de partenariat avec la Ville de Gatineau pour 2012.

M. Riel explique que grâce au voyage portant sur le vélo fait par le maire Bureau et Marie Lemay de la CCN en 2009 à Copenhague, et suite au succès du projet pilote des bixi en 2010 et au succès de la saison 2011 pilotée par la CCN seulement, cette dernière souhaite soumettre à la Ville de Gatineau une proposition de partenariat financier afin d'augmenter le nombre de bixi sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Malgré le retrait de la Ville de Gatineau de participer financièrement à l'implantation de bixi en 2011 vu les prix élevés reçus suite à un appel d'offres lancé par la CCN, il est encore temps cette année de participer au déploiement des stations bixis dans la région de la capitale, à la fois du côté d'Ottawa et du côté de Gatineau. En effet, la CCN a pu négocier des prix plus avantageux pour les BIXI de la capitale cette année; des prix dont la Ville de Gatineau pourrait profiter.

M. Trépanier explique que l'objectif principal de demander la participation de la Ville de Gatineau est de pouvoir augmenter le nombre de stations de bixis afin d'augmenter la connectivité des stations et le nombre de vélos disponibles et donc d'élargir le circuit accessible d'une station à l'autre, de chaque côté de la rivière des Outaouais.

M. Trépanier propose un montage financier ainsi qu'un système clé en main à la Ville de Gatineau, selon une entente qui pourra être signée avec le conseil municipal, où tous les risques financiers et les revenus sont absorbés par la CCN. La CCN propose à la Ville de Gatineau de payer 60 000 \$ par année pour l'installation de 4 stations BIXI de la capitale, et ce pour une période de quatre ans, pour un total de 240 000 \$ sur quatre ans. En contrepartie, la CCN propose d'ajouter une cinquième nouvelle station et de réinstaller les même trois stations qui étaient présentes sur le territoire de la Ville de Gatineau en 2011. Ce coût inclus le service de bixi et la fourniture des stations et des vélos (soit dix vélos libre-service par station).

Un membre demande s'il y a déjà eu du vandalisme sur ces vélos et leurs stations dans le passé, mais M. Trépanier affirme qu'il n'y a eu aucun vol et très peu de dommage sur les vélos depuis deux ans.

Certains membres se préoccupent du coût que cela représente par vélo, par année pour mettre en place ce service aux utilisateurs. M. Trépanier souligne que bien sûr, ce projet n'est pas rentable au point de vue financier, mais c'est une prestation de service que la CCN est très fière d'offrir dans le but d'encourager les citoyens de Gatineau et d'Ottawa et les visiteurs de la région à changer de mode de transport et à utiliser le transport actif pour leurs déplacements. À long terme, cette dépense est moins grande que la mise en place et l'entretien de pistes cyclables pour atteindre les mêmes objectifs; dans une dizaine d'années, la CCN et les municipalités seront vues comme des catalyseurs de changement modal vers les transports actifs grâce à l'implantation de système comme les bixi.

M. Riel suggère donc de recommander favorablement au conseil municipal l'acceptation de cette proposition de la CCN, et de puiser les fonds nécessaire dans le Fonds vert de la Ville de Gatineau.

**CONSIDÉRANT QU'EN** adoptant une Politique environnementale, la Ville de Gatineau s'engage à faire preuve de leadership et à agir dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale est d'encourager les modes actifs de transport tels que la marche et la bicyclette;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de la saison 2011 du projet BIXI de la capitale, le système de vélos en libre-service de la capitale nationale, sont positifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale propose à la Ville de Gatineau une entente clé en main, pour les saisons 2012, 2013, 2014 et 2015, sans risque pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale offre à la Ville de Gatineau la possibilité d'augmenter le nombre de stations bixi à Gatineau et donc d'améliorer le service offert sur son territoire :

Il est proposé par Monsieur Jacques Paulhus et appuyé par Monsieur Jean-Marie Bergeron

**R-CCEDD-2012-01-12/01**

Que cette commission recommande au Conseil de participer au déploiement du service BIXI de la capitale en finançant l'achat de quatre stations BIXI (incluant dix bicyclettes chacune) au coût de 60 000 \$ par année pour quatre ans (2012 à 2015), et le projet serait financé à même les sommes disponibles dans le Fonds vert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**c. *Élaboration du calendrier de travail 2012***

Mme Le Guen présente le calendrier de travail 2012 proposé et demande des suggestions de sujets qui pourraient être traités durant l'année.

Un membre aimerait discuter de méthanisation des déchets en lien avec une usine potentielle de déchets ultimes sur le territoire de la Ville de Gatineau. Ce sujet sera sûrement discuté par M. Lavoie lors d'une mise à jour sur le processus lié à la recherche d'une solution régionale pour valoriser les déchets ultimes (en mars 2012).

Un autre membre affirme que la présentation en mai de la réglementation sur les arbres et les boisés et du plan de gestion des arbres et des boisés est trop tardive pour que ce règlement soit appliqué durant l'été 2012. On suggère plutôt de mettre cette présentation à l'horaire en mars ou en avril. M. Riel souligne aussi dans le même esprit, qu'une réglementation sur les foyers et poêles à combustion est présentée trop tard en octobre pour application en prévision de l'hiver. M. Riel souhaite que les rapports et bilans fassent place dans le calendrier aux projets de révision réglementaire et autres projets afin que leur mise en œuvre aie lieu en 2012 et non pas en 2013.

Quelques membres aimeraient recevoir une mise à jour du PPU du centre-ville ou un état de sa situation. La Forêt Boucher devrait aussi être un sujet inscrit au calendrier afin que la Fondation de la Forêt Boucher puisse venir présenter à la CCEDD des scénarios d'acquisition et des programmes éducatifs conçus pour sa préservation.

Une mise à jour sur la révision réglementaire sur le bruit aussi devrait être présentée en 2012 car M. Riel reçoit beaucoup de commentaires et de plaintes à ce sujet des citoyens de son district.

Un calendrier modifié 2012 sera présenté à a prochaine séance de la CCEDD pour approbation.

**9 Période de questions citoyennes**

Le président de l'Association des résidents de Deschênes, M. Howard P. se questionne sur le droit d'un promoteur d'exécuter des travaux de remplissage d'un ruisseau répertorié comme milieu humide dans l'inventaire de la Ville. M. Riel répond que le ruisseau est un marais de 0,5 hectares mais que le promoteur avait obtenu son permis de construire avant l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire.

Un autre citoyen, M. Gaëtan Provencher, félicite la commission pour sa recommandation du projet des bixis et en profite pour demander à ce que le développement des pistes et du réseau cyclables se fasse de façon plus intégrée à la Ville de Gatineau, en s'inspirant du modèle de développement du réseau cyclable d'Ottawa. Il ajoute que pour que les bixis entraînent un changement dans les habitudes de transport, il faut aussi qu'il y ait un réseau effectivement connecté de pistes cyclables à utiliser.

**10 Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée, proposée par M. Luc Douaire et appuyée par Monsieur Jean-Marie Bergeron, est faite à 20h.